

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 Février 2026 - Délibération n° 2026/02/07

**OBJET : APPROBATION DE LA REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2025 SUR LE BUDGET ANNEXE
« ORDURES MÉNAGÈRES » 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 24 février, à dix-huit heures trente-huit, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace Chabrol, commune de Sardent, sur la convocation en date du 20 Janvier, qui lui a été adressée par M. Le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : DESLOGES Georges – DUBOUIS Sandrine – BOUDEAU Philippe – FAURE Josette – SARTY Denis – SIMON-CHAUTEMPS Franck – ESCOUBEYROU Luc – SPRINGER Liliane – POUGET-CHAUVAT Marie-Hélène – MALIVERT Jacques – SUCHAUD Michelle – BOSLE Alain – MALIVERT-LAGRAVE Annick – VALLAEYS Gaël – DAVID Robert – DUBREUIL Raymond – PARAYRE Régis – BERTELOOT Dominique – FERRAND Marc – CATHELOT Guy – MOREAU Jean-Claude – GODET Serge – RABETEAU Raymond – DAURY Claudine – LUMY Bernard – ROYÈRE Joël – SALADIN Christine – LAINÉ Joël – GRENOUILLET Jean-Yves – DERIEUX Nicolas – PAMIES Jean-Michel – DEFEMME Catherine – NOURISSEAU Pierre-Marie – GAUDY Sylvain – PICOURET Michel – GAILLARD Thierry – AUGUSTYNIAC Jérôme – DUGUET Pierre – CAILLAUD Monique – LAPORTE Martine

Étaient excusés : COTICHE Thierry – RIGAUD Régis – FINI Alain – GARGUEL Karine – FLOIRAT Myriam – BENABDELMALEK Clément – MAGOUTIER Gérard – DESSEAUVE Nadine – CLOCHON Bruno – DUGAY Jean-Pierre – MEYER Christian – PAROT Jean-Pierre – COUCAUD Thierry – LAROCHE Michel – LAGRANGE Serge – TROUSSET Patrick – PATAUD Annick

Pouvoirs :

1. M. Thierry COTICHE donne pouvoir à M. Georges DESLOGES
2. M. Régis RIGAUD donne pouvoir à Mme Marie-Hélène POUGET-CHAUVAT
3. M. Alain FINI donne pouvoir à M. Alain BOSLE
4. Mme Karine GARGUEL donne pouvoir à Mme Annick MALIVERT-LAGRAVE
5. Mme Nadine DESSEAUVE donne pouvoir à Mme Monique CAILLAUD
6. M. Serge LAGRANGE donne pouvoir à M. Guy CATHELOT

Suppléances : M. Bernard LUMY – Michel PICOURET

Secrétaire de séance : Nicolas DERIEUX

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents	Votants			
64	40	46			
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote
46	0	0			

La reprise anticipée du résultat 2025 sur le budget annexe « Ordures Ménagères » pour l'exercice 2026 a été soumise au vote du Conseil communautaire selon le tableau ci-après :

	RESULTATS BRUTS 2025 :	
	EXPLOITATION	
	Total des mandats (dépenses)	2 235 787,51 €
	Total des titres (recettes)	2 359 009,16 €
A	Différence	123 221,65 €
	INVESTISSEMENT	
	Total des mandats (dépenses)	93 184,93 €
	Total des titres (recettes)	266 961,41 €
A'	Différence	173 776,48 €
	RESULTATS REPORTEES 2024 (inscrits au budget 2025)	
	Fonctionnement	
B	002-Excédents	350 247,57 €
	Investissement	
B'	001-Solde d'exécution d'investissement (D)	- 11 854,49 €
	1068-Excédents de fonctionnement capitalisés (R)	
	RESULTAT CUMULE	
C	Fonctionnement C = A + B	473 469,22 €
D	Investissement D = A' + B'	161 921,99 €
	ESTIMATION DU BESOIN DE FINANCEMENT (F)	
	Intégration des RAR d'investissement	
	Restes à réaliser d'investissement :	
	Dépenses (20-21-23) selon état des RAR	66 741,11 €
	Recettes (emprunts, subventions, etc.)	0,00 €
E	Solde	- 66 741,11 €
F	F = D + E = besoin de financement	95 180,88 €
	AFFECTATION DES RESULTATS 2025 = C + D	635 391,21 €
	Fonctionnement	
	Report au fonctionnement R002 = C + F	473 469,22 €
	Investissement	
	Report en investissement R001 = D	161 921,99 €
	Affectation en réserves R1068 = (- F)	
	TOTAL AFFECTE	635 391,21 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil communautaire :

- ☉ Approuve la reprise anticipée du résultat 2025 sur le budget annexe « Ordures Ménagères » 2026 ;
- ☉ Autorise M. Le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits,
Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Sylvain GAUDY

